

COMPTE RENDU

du
Comité Syndical
SÉANCE du
04 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis, s'est réuni au pôle de la section mécanique à Villemandeur, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Syndicaux le 20 septembre deux mil vingt-trois.

Ce conseil syndical fait suite à la précédente convocation du 20/09/2023 où le quorum n'avait pas été atteint et a fait l'objet d'une nouvelle convocation le 28/09/2023.

Présents :

Monsieur MOREAU Philippe, *Président*, Mesdames et Messieurs : ANCILE Adama, *4ème Vice-Présidente*, SOW Fatimata, BOURILLON Christian, LORENTZ Gérard, DUPORT Jean-François, JAHIER Pascale, GROENEWEG Elizabeth, ROGNON Isabelle, BULIK Nadine, ROUCHETTE Maurice, BESSE Gérard, RUDTMANN Isabelle, DEPRUN Alain, COLOMER Pascal, GAUDY Christophe, MONIN Ghislaine.

Excusés :

Mesdames et Messieurs : STARTCHENKO Sylvie, HOUDRE Sylviane, DELATRE Jacques-Eric, GODEY Eric, PROCHASSON Arlette, DAUX Dominique.

Madame LEVEILLE Edwige a donné pouvoir à Madame RUDTMANN Isabelle.

Monsieur NOZIERES Thierry a donné pouvoir à Monsieur GODEY Éric.

Monsieur AMALAL Anas a donné pouvoir à Madame ANCILE Adama.

Madame MARTIN Valérie a donné pouvoir à Monsieur DUPORT Jean-François.

Monsieur ABRAHAM Baudouin a donné pouvoir à Monsieur LORENTZ Gérard.

Absents : Mesdames et Messieurs : MONCEL Hugues, VERHULST Marie-Charlotte, CHARBONNIER Sandrine, GOULET Angélique, DUCARDONNET Alexandre, DEMATTEÏ Isabelle, POUTIER Michel, FERRIER Julien, DE TERMMERMAN Pascal, KASSA Wondwossen, PETIAU Xavier.

Nombre de membres

En exercice :	40
Présents :	17
Votants :	22

Date de la convocation : 20/09/2023

Date d'affichage : 20/09/2023

A été nommé secrétaire de séance : Madame GROENEWEG Elisabeth.

Le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, la signature d'une convention d'hébergement avec le LEGTA de Nogent sur Vernisson.

Objets des délibérations :

- Résultats académiques 2022/2023,
- Situation budgétaire fin août,
- Point projection effectifs 2023-2024,
- Tarification :
 - Formation continue.
 - Location salle.
 - Convention LEGTA.
- Convention de dématérialisation,
- Convention E2C,
- Adhésion CAFOGAT,
- 50 ans CFA,
- Points par délégation,
- Information/Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 24 mai 2023

Monsieur Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la dernière réunion du 24 mai 2023.

Le compte rendu est **APPROUVE** à l'unanimité.

1-QUALIOPI

La semaine dernière, après deux jours intenses d'Audit, l'auditeur va proposer de nouveau le label à notre établissement.
Bravo aux équipes pour leur implication quotidienne.

Monsieur GONTARD Fabrice précise que nous sommes un des seuls CFA ayant tout en vert que nos procédures internes sont validées par Qualiopi.

1-Résultat académiques 2022/2023.

Résultats Examens		2021			2022			2023		
		Présentés	Réçus	En %	Présentés	Réçus	En %	Présentés	Réçus	En %
Coiffure	CAP Coiffure	17	14	82,35%	12	12	100,00%	20	15	75,00%
	MC CCC				1	1	100,00%	7	7	100,00%
	BP Coiffure	11	5	45,45%	9	5	55,56%	8	7	87,50%
	CAP AEPE				5	5	100,00%	3	3	100,00%
Commerce / Gestion	CAP Vente Opt. A	14	14	100,00%						
	CAP Vente Opt. B	13	10	76,92%						
	CAP EPC				23	21	91,30%	20	16	80,00%
	Bac pro Commerce	13	12	92,31%	19	5	26,32%	18	15	83,33%
	BTS SST	7	7	100,00%	11	4	36,36%	6	2	33,33%
	BTS GPME						7	4	57,14%	
Automobile	CAP MVA	30	27	90,00%	16	11	68,75%	32	22	68,75%
	CAP RC							1	1	100,00%
	Bac pro MVA	19	18	94,74%	18	10	55,56%	17	15	88,24%
	CQP TCMA	6	5	83,33%	10	9	90,00%	0	0	#DIV/0!
Σ		130	112	86,15%	124	83	66,94%	139	107	76,98%

Monsieur le président précise qu'on attend encore les résultats pour les rattrapages. On devrait donc atteindre 80%.

2-Situation budgétaire fin août 2023.

Chapitres	Budget	août-21	août-22	août-23	≠ Budget	≠ 2023/2022	Chapitres	Budget	août-21	août-22	août-23	≠ Budget	≠ 2023/2022
11	692	151	311	468	-32,37%	50,48%	2	68	112	392	68	0,00%	-82,65%
12	1731	648	901	1163	-32,81%	29,08%	13	50	18	57	24	-52,00%	-57,89%
42	123	135	136	0	-100,00%	-100,00%	42	59	84	79	0	-100,00%	-100,00%
65	122	74	80	59	-51,64%	-26,25%	70	9	2	0	13	44,44%	#DIV/0!
66	3	0	0	0	-100,00%	#DIV/0!	74	2 488	1 000	1 216	2 689	8,08%	121,13%
67	3	0	0	2	-33,33%	#DIV/0!	75	0	0	35	0	#DIV/0!	-100,00%
68	1	0	0	0	-100,00%	#DIV/0!							
Total	2 676	1 008	1 428	1 692	-36,77%	18,49%	Total	2 676	1 216	1 779	2794	4,41%	57,05%

Monsieur le président précise que la situation globale est favorable.

Nous fonctionnons sur une année pleine sur le site de Villemandeur. Les dépenses augmentent pour subvenir à l'activité qui augmente.

Monsieur Le Président va travailler sur les chapitres 11 et 12 afin de préparer au mieux l'atterrissage budgétaire et proposer une DM lors du prochain CS.

3- Point projection effectifs 2023-2024.

Pôles Métiers		Sections	Rentrée académique 2022/2023 Situation au 31 décembre 2022	Rentrée académique 2023/2024		2022/2023 Situation au 03/10/2022	Evolution en % par rapport N-1
				Situation au 04/10/2023	Evolution en %		
Coiffure / Soins de la personne	CAP 1 Coiffure		25	20	-20,00%	21	-4,76%
	CAP 2 Coiffure		20	22	10,00%	20	10,00%
	MC CCC		7	1	-85,71%	7	-85,71%
	BP 1 Coiffure		6	14	133,33%	5	180,00%
	BP 2 Coiffure		10	7	-30,00%	11	-36,36%
	CAP 1 AEPE		5	7	40,00%	4	75,00%
	CAP 2 AEPE		4	9	125,00%	5	80,00%
	TP ADVF		2	2	0,00%	1	100,00%
Commerce / Gestion	CAP 1 Equipier polyvalent		44	32	-27,27%	49	-34,89%
	CAP 2 Equipier polyvalent		24	31	29,17%	26	19,23%
	Bac pro Commerce seconde		7	10	42,86%	5	100,00%
	Bac Pro Commerce Première		17	15	-11,76%	17	-11,76%
	Bac pro Commerce Term		20	19	-5,00%	21	-9,52%
	BTS 1 CCST		0	3	#DIV/0!	0	#DIV/0!
	BTS 2 CCST		6	1	-83,33%	6	-83,33%
	BTS 1 GPME		10	5	-50,00%	13	-61,54%
	BTS 2 GPME		7	9	28,57%	6	50,00%
	BTS 1 MCO		20	16	-20,00%	19	-15,79%
BTS 2 MCO			16	NS		NS	
BACHELOR RDC			2	NS		NS	
Automobile	CAP 1 MVA		31	28	-9,68%	30	-6,67%
	CAP 2 MVA		25	29	16,00%	27	7,41%
	Bac pro MVA seconde		14	15	7,14%	14	7,14%
	Bac pro MVA Première		11	20	81,82%	10	100,00%
	Bac pro MVA Term		21	10	-52,38%	21	-52,38%
	CAP 1 CA		13	14	7,69%	11	27,27%
	CAP 2 RC		1	13	1 200,00%	1	1 200,00%
	CAP PA			2	NS		NS
	CQP TCMA		9	8	-11,11%	9	-11,11%
	CAP 1 AN MVA		8	10	25,00%	0	#DIV/0!
Prépa Apprentissage		11	14	27,27%	3	366,67%	
			378	404	6,88%	362	11,60%

4- Tarifications.

Monsieur le Président présente la tarification sur la formation continue.

- CAP 1 an : 5 000€,
- MC : 5 000€,
- Bac Pro : 4 000€ par année de formation,
- BTS : 4 000€ par année de formation.

Ainsi que la location de salle car nous avons un plateau technique de qualité qui intéresse beaucoup les entreprises partenaires.

- Salle de cours de 50 m² : 200€ par jour,
- Plateaux techniques :
 - Automobile : 1 500€ par jour,
 - Coiffure : 800€ par jour,
 - Service à la personne : 600€ par jour

Pas d'objection **APPROUVE** à l'unanimité.

4- 1) Convention d'hébergement avec le LEGTA.

Dans le cadre de l'augmentation du nombre d'apprentis au CFA EST LOIRET.

Monsieur le Président, présente le projet d'une convention d'hébergement avec le LEGTA de Nogent sur Vernisson ;

Le conseil Syndical **APPROUVE** à l'unanimité que Monsieur le président signe la convention, avenants éventuels et tous documents afférents à ce dossier.

5- Convention de dématérialisation.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec l'application nommée « @ctes ».

Monsieur le Président, présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi précitée dispose que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tous les actes soumis au contrôle de légalité (comprenant le contrôle budgétaire) à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département, signe avec la Préfète une convention de télétransmission.

Le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président à signer le contrat, avenants éventuels et tous documents afférents à ce dossier.

Pas d'objection **APPROUVE** à l'unanimité.

6- Convention E2C (retour d'expérience Prépa-apprentissage année académique 2022-2023).

Pour les deux sessions de 2022-2023 pour la session d'Octobre 2022 à juillet 2023 :

- 18 garçons, 11 filles,
- 19 jeunes orientés par la Mission locale,
- 2 jeunes orientés par le CIO,
- 2 jeunes orientés du lycée Jeannette Verdier,
- 3 jeunes orientés du collège du Chinchon,
- 2 jeunes venus d'eux-mêmes se présenter à la Prépa-Apprentissage,
- 1 jeune à la suite d'une rupture d'apprentissage au sein du CFA,
- 9 résidants de QPV (les quartiers prioritaires de la politique de la ville),
- 0 ZRR (zone de revitalisation rurale).

La moyenne d'âge est de 16 ans. Au total, deux jeunes étaient âgés de 15 ans, un de 19 ans, deux de 18 ans et le reste du groupe était âgé de 16 ans.

Bilan de ces deux sessions

Première session sur 12 jeunes :

- 4 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage,
- 2 jeunes ont signé un contrat de formation (Hors alternance)

Concernant la deuxième session sur 17 jeunes :

- 4 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage,
- 1 jeune est retourné à l'emploi,
- 1 jeune orientée vers l'Epide et en attente d'une réponse,
- 1 jeune en formation (Hors alternance),
- 2 jeunes rescolarisés en attente d'une réponse,
- 4 jeunes sont actuellement accompagnés par le plan d'action Post-prépa pour une durée de 6 mois,
- 3 jeunes sont en attente de réponse pour un apprentissage,
- 1 jeune est en attente pour un contrat de travail à durée déterminé.

Futur Prépa-Apprentissage

Pour la future session débutant le 02 octobre 2023 finissant le 09 février 2024, 12 à 14 jeunes sont attendus en Prépa-apprentissage.

6- Convention E2C (Notre offre de service).

1- Une mobilisation rapide des jeunes notamment les plus vulnérables dans un parcours d'accompagnement de la future E2C Est Loiret adapté à leurs besoins.

- a) Recruter les jeunes les plus en difficulté y compris ceux hors des radars des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle : La mission locale Montargis/Gien sera un partenaire privilégié.
- b) Développer l'action des E2C à destination des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- c) Engager une démarche de réduction des délais d'entrée en accompagnement pour une mise en dynamique rapide des parcours.

En amont du parcours d'accompagnement en E2C, différentes phases se succèdent :

- I. La phase de recrutement du stagiaire : celle-ci passera par une information collective et un entretien individuel permettant d'identifier les motivations du candidat et son éligibilité à un parcours. Cette phase d'une durée moyenne d'un mois (variable selon les cas) devra être questionnée afin d'optimiser les démarches d'intégration et ainsi limiter les déperditions de candidats.
 - II. Une fois entré au sein de la structure, le stagiaire réalise une période de diagnostic et d'intégration, d'une durée actuellement comprise entre 4 et 6 semaines.
- d) Contribuer à la fluidité des parcours.

2-L'offre de service de l'E2C Est Loiret doit contribuer à la fluidité des parcours des jeunes en faveur du développement des compétences et de l'insertion dans l'emploi.

- a) Garantir la continuité des parcours et limiter les ruptures.
- b) Garantir un haut niveau d'insertion des stagiaires de la future E2C Est Loiret.

3-Développer les capacités d'accueil du réseau des écoles dans un cadre financier maîtrisé.

- a) Créer 60 parcours d'ici 2024/2025 pour le territoire de l'Est Loiret.
- b) Contribuer à l'approche par compétences dans l'ensemble des écoles du réseau.

6- Convention E2C (le financement de l'E2C Est Loiret).

Prévisionnel	Charges		Produits
Consommables	5 000,00€	Région	100 000,00€
Pédagogie	66 000,00€	Etat	100 000,00€
Honoraires et frais admin	3 000,00€	Collectivités locales	18 000,00€
Communication	12 000,00€	Taxe d'apprentissage	100 000,00€
Déplacements & missions	10 000,00€		
Poste télécom	3 000,00€		
Energie	3 000,00€		
Formations externalisées	1 000,00€		
Masse salariale	155 000,00€		
Total	318 000,00€		318 000,00€

6- Convention E2C (Etude pour valider le potentiel du territoire).

- 1- Le projet de l'école de la seconde chance est soutenu par la région, l'état pour répondre aux besoins de formation des publics les plus éloignés de l'emploi. Ce dispositif qui a déjà démontré son efficacité dans d'autres territoire semble faire défaut sur notre

territoire alors même que la situation actuelle renforce la vulnérabilité de nombreux de nos jeunes concitoyens face à l'emploi.

- 2- Les E2C sont des structures érigées sur un fort ancrage local, elles doivent agir en complémentarité avec l'ensemble des acteurs déjà existants. Aussi nous souhaitons contribuer à l'implantation du projet sur le territoire des 43 communes composant le syndicat EST LOIRET en finançant une étude de faisabilité préalable d'un maximum de 12 000€ et permettre ainsi une prise de décision sur le projet, valider le potentiel du nombre de candidat avec leur localisation géographique pour déterminer le meilleur lien d'implantation.
- 3- Le conseil syndical autorise Monsieur le Président à signer le convention, contrat, avenants éventuels et tous documents afférents à ce dossier.

Monsieur ROUCHETTE Maurice demande à Monsieur le Président qui s'occupe de l'étude.

Monsieur le Président explique que c'est Mr COELHO à la suite de son expérience pour avoir une vision objective du territoire et l'organisme de l'E2C.

Pas d'objection **APPROUVE** à l'unanimité.

7- Adhésion CAFOGÂT.

Le CAFOGÂT : Collectif des Acteurs de la Formation du GÂTINAIS.

Description de l'action :

Des centres de formation du Gâtinais ont constitué une association afin de promouvoir, développer et coordonner la formation continue sur ce territoire.

Ce collectif couvre tout le spectre de la formation continue (qualification, mobilisation, insertion).

Objectifs :

1. Partager et échanger autour des pratiques de captation et d'accompagnement des publics.
2. Coopérer sur les parcours de formation proposés sur notre territoire : leurs maillages et leurs complémentarités.
3. Créer des événements pour aller à la rencontre du public, avec une « casquette unique », en partant des besoins de la personne et l'orienter vers les structures les plus adéquates.
4. Décliner et renforcer les modes de collaboration avec les acteurs du SPE (Service Public pour l'Emploi).
5. Aller à la rencontre d'autres structures d'accueil du public.
6. Analyser nos pratiques professionnelles dans une logique de prévention des abandons, de multimodalités, d'observatoire du public et des besoins du territoire.
7. Partager et faire évoluer nos approches pédagogiques et nos ressources innovantes.
8. Agir comme passerelle entre acteurs dans une logique de territoire et en "circuit court".

Le CFA est Loiret est membre du bureau de l'association CAFOGÂT.

Monsieur GONTARD Fabrice précise que pour l'instant le siège est situé à Villemandeur à l'IFPRO.

8- 50 ans du CFA.

Les réunions ont repris, afin de finaliser notre organisation pour le samedi 02 décembre 2023 à 19 heures.

Rappel :

- Ouverture des antennes de 15h à 17h30 pour visite, puis direction la salle des fêtes de Montargis.
- Remise des diplômes accompagnées d'animations (pièce de théâtre, témoignage, trophée de l'apprentissage...).
- Soirée organisée autour du thème suivant : « les jeunes et l'apprentissage ».

Monsieur le Président précise que le buffet sera fait par des jeunes du lycée St Louis.

Monsieur LORENTZ demande si les OPCO viennent aussi ?

Monsieur le président répond que des invitations leurs ont été envoyée par chaque référent pôle métiers.

9- Points par délégation.

1. Travaux

- Ce sera sur le BP 2024 pour les deux sites

2. Voyage immersion pédagogique 1^{ère} année :

- La maison géante (Pôle enfance),
- Le Mans (Pôle automobile),
- Raphaël Perrier (Pôle coiffure),
- Zone commerciale Marne la Vallée (Pôle commerce).

Reprise des actions notamment avec les opérations « Assur ta rentrée » qui ont eu lieu à Gien et Montargis en lien avec le CIO.

Préparation du planning 2024 : JPO/Forum/visite collège...

9 (suite) – Mobilité Européenne 2023/2024.

Voyage d'étude du 16 au 20 octobre 2023, pour une Mobilité entre le 29/01/2024 et le 16/02/2024.

NATURE DES DEPENSES	COÛT	PLAN DE FINANCEMENT		FINANCEMENT ERASMUS +
		REGION	AUTRES FINANCEMENTS	
Préparation pédagogique, culturelle et linguistique	4 000 €	3 200 €	800 €	
Mise en œuvre et suivi				
Visites préparatoires	1 000 €	800 €	200 €	
Interprétariat/traduction	0 €			
Coordination du projet (recherche, organisation, évaluation)	1 500 €	1 200 €	300 €	
Coordination sur place pendant le séjour	4 000 €	3 200 €	800 €	
sous total mise en œuvre et suivi	6 500 €	5 200 €	1 300 €	
TOTAL Cofinancement régional (=préparation pédagogique, culturelle et linguistique + Mise en œuvre et suivi)	10 500 €	8 400 €	2 100 €	
TOTAL Mobilité des bénéficiaires	32 700 €		21 900 €	10 800 €
TOTAL GENERAL	43 200 €	8 400 €	24 000 €	10 800 €

Les subventions sont versées par la Région au bénéficiaire, en deux fois :

- 70% après le vote de la Commission Permanente du Conseil régional, au vu de la convention de subvention régionale signée par les deux parties ;
- 70% après le vote de la Commission Permanente du Conseil régional, au vu de la convention de subvention des fonds européens Erasmus + signée par les deux parties. Ces modalités de versement de la subvention sont dérogatoires au règlement des aides (délibération DAP n° 21.03.04 du 23 juillet 2021)
- Le solde est versé dans la limite du montant maximum prévisionnel de la subvention, déduction faite de l'avance versée.

Financement OPCO :

- Forfait de 500 € / semaine / apprenti(e) = 18 000 € ;
- Forfait référent mobilité en CFA : forfait de 500 € / apprenti / mobilité / année = 6 000 €.

9 (suite) – Points par délégation.

Monsieur le Président donne la parole à Madame ANCILE Adama afin de faire un point sur l'avancement du dossier.

Madame ANCILE ADAMA précise qu'elle a trouvé un climat social favorable entre les agents et les élus.

L'ensemble des missions des agents doivent faire l'objet d'une fiche de poste ce qui clarifie la responsabilité et la mission de chacun.

Cela permet aussi de fixer des objectifs clairs qui seront étudiés lors des entretiens individuels de fin d'année.

Monsieur GONTARD Fabrice précise que c'est à la demande de Qualiopi que ces fiches de poste ont été créées et que cela facilite le recrutement.

9 (suite) – Points par délégation.

Les Open Badges connectent les compétences au marché de l'emploi.

Ces outils numériques sont une véritable innovation dans la reconnaissance et la valorisation des compétences. Ils mettent en avant des savoir-faire et expériences transversales, les « soft skills ». Un pas de plus vers le chemin de l'emploi.

Le projet d'Écosystème Open Badges a pour objectif de valoriser des compétences informelles pour les Apprenants ou Collaborateurs du CFA, que les diplômes ne valorisent pas ou ne mettent pas en évidence.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de la politique PEDAGO-RH du CFA pour le rendre compétitif sur un marché concurrentiel.

Le coût annuel de fonctionnement sera de 840 €.

Le conseil syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention-contrat, avenants éventuels et tous documents afférents à ce dossier.

10 – Informations / Questions diverses.

Monsieur GAUDY Christophe demande si au prochain CS nous n'avons pas le quorum on fait quoi, avez-vous eu un retour du CDG45 ?

Monsieur le Président confirme que nous avons eu un retour que le dossier va être traité par Madame LEVEILLE car il faut modifier les statuts. Mais nous pouvons le faire car nous sommes un syndicat ouvert.

La date du prochain CS sera le 15 novembre 2023.

Séance levée à 19 heures 19.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU
Philippe ESTIBEAU
35 Avenue Gaillardin
45200 MONTARGIS
Tél. : 02 38 98 05 92 - Fax : 02 38 93 83 82
<http://cfa-montargis.com>

GROENEWEG Elizabeth.

